

Mon quartier demain

Dispositif « participation citoyenne » - Lutte contre les cambriolages

Définition / Mise en place

• Le dispositif Participation Citoyenne, mis en place par la Mairie de Toulouse en juin 2017, est issu de la circulaire du 22 juin 2011 du Ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'une démarche citoyenne consistant à associer la population à la sécurité de son propre environnement en lien avec la Police Nationale.

Le 12 septembre 2017, la Police Nationale, la Mairie de Toulouse et les citoyens se réunissaient pour la phase de lancement (mise en œuvre concrète du dispositif et validation des "voisins référents").

• Ce dispositif s'appuie sur des habitants volontaires, les "voisins référents". Ces derniers alertent les référents Police Nationale de leur secteur, de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens dont ils seraient témoins, les cambriolages notamment. Des "co-référents" sont progressivement associés à chaque voisin référent pour constituer une chaîne de vigilance dans une zone déterminée.



MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !

Dispositif « participation citoyenne » - Lutte contre les cambriolages

Conditions et modalités d'inscription

- La Participation Citoyenne - lutte contre les cambriolages est développée dans les secteurs à dominante pavillonnaire de la Ville de Toulouse, hormis le secteur hypercentre.
- Pour participer au dispositif, appelez Allô Toulouse au :

05 61 222 222

Votre candidature sera ensuite étudiée par les services de la commune, en fonction de critères géographique, de disponibilité et de l'opportunité de créer une chaîne de vigilance sur votre zone d'habitation. Dans le cas d'une suite favorable, vous serez invités à plusieurs réunions annuelles afin de vous mettre en lien avec les autres bénévoles de votre secteur.



MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !